COMMUNE DE SAINTE-MARIE (25113)

AFFOUAGE 2018 : REGLEMENT D'INSCRIPTIONS ET CONSIGNES DE SECURITE

Ce règlement a été recommandé par l'association des communes forestières du Doubs.

Le nouveau code forestier de 2012 s'applique

- Ce nouveau code forestier interdit la revente du bois d'affouage (article L145.1)
- Certains affouagistes **pratiquent un commerce illégal de bois,** ils encourent la radiation de leur inscription pour une durée de 2 ans.
- Les inscriptions pour l'affouage, par des tierces personnes, ne sont pas prises en compte.
- Les affouagistes qui s'inscrivent, mais ne prennent pas leur lot et le cèdent à un autre affouagiste, enfreignent la loi. Ces inscriptions seront supprimées car cette pratique est illégale et interdite.
- Plusieurs affouagistes ne peuvent façonner eux-mêmes leur lot, mais le font réaliser par un autre affouagiste : il s'agit de travail non déclaré.
  La responsabilité civile et pénale du donneur d'ordres peut être engagée en cas d'accident.
  Pour être en règle : il faut établir un contrat de travail, avec un exploitant forestier professionnel, et envoyer ce contrat à la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole). + payer les charges sociales à la M.S.A.
  Solution plus simple : nous conseillons aux personnes qui ne peuvent façonner elles-mêmes leur bois, de s'inscrire pour du bois façonné par le bûcheron de la commune.
- Le nombre d'inscrits déterminera le volume des lots (leur estimation n'est donnée qu'à titre indicatif). La loi limite à 30 stères au maximum par foyer.
- L'attribution des lots se fait par tirage au sort.

Délais d'exploitation: façonnage des stères, par les affouagistes : **pour le 04 mai 2018**
Débardage des stères par les affouagistes des stères : **avant le 15 juin 2018**
Si un affouagiste n'a pas terminé son lot, 30 jours après l'expiration du délai, il sera déchu de son droit sur son lot d'affouage (article L243.1 du code forestier).

Consignes de sécurité: Le travail dans le bois est dangereux, il est conseillé de vous équiper d'un casque, d'un pantalon anti-coupure spécial tronçonneuse, bottes ou chaussures de sécurité anti-coupure, gants etc… et prudence à chacun .
Prévenez votre compagnie assurance responsabilité civile de votre activité d'affouagiste.

Après lecture du règlement, l'affouagiste s'engage et signe le registre d'inscription ci-contre.

Ce règlement a été approuvé par délibération du conseil municipal le 26 octobre 2017

Inscriptions Affouage 2018, Bois à façonner par les habitants
Au prix de 7,50 € le stère

Nom et Prénom	**Moins de 5 stères**	**De 5 à 10 stères**	**+ de 10 stères**	**Signature de l'affouagiste** Après lecture règlement et consignes sécurité ci-contre

Inscriptions Bois de chauffage 2018
Bois façonné par le bûcheron, à prendre en forêt
au prix du stère à 39,40 € TTC

Nom et Prénom	Volume souhaité		Signature de l'affouagiste

Inscriptions Bois de chauffage 2018
Bois façonné par le bûcheron, livré chez l'habitant
au prix du stère à 48,20 € TTC

Nom et Prénom	Volume souhaité		Signature de l'affouagiste